



République Française
Département MAYENNE
Commune de Parné Sur Roc



Procès-verbal de séance Séance du 05 septembre 2023

L'an 2023 et le 05 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de CARDOSO David, Maire

Présents : M. CARDOSO David, Maire, Mmes : COUSIN Linda, LEMONNIER Marie, LETORT Karine, LETURGEON Karine, SEITE Bettina, MM : BRUNEAU Christophe, GUEDON Jean-Luc, HOUDAYER Paul, LEMOINE Eric, LENORMAND Rémy, ROUSSILLON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DENIS Sonia à Mme LETURGEON Karine, LOQUER Sonia à M. CARDOSO David, M. PARMENTIER Marc à M. LEMOINE Eric

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 01/09/2023

Date d'affichage : 01/09/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DE LA MAYENNE
le : 07/09/2023

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSILLON Sébastien

Objet(s) des délibérations

- ❖ Adhésion au groupement de commandes relatif à la passation et à l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergie
- ❖ Modification subventions 2023 pour l'association des Petites Cités de Caractère
- ❖ Fixation des indemnités de fonction des élus

Approbation du Procès-Verbal de séance du 27 juin 2023 :

Ni retour ni commentaire, approbation du Procès-verbal à l'unanimité des élus présents.

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Pas de commentaire ou d'observation de la part des élus présents.

**Adhésion au groupement de commandes relatif à la passation et à l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergie
réf : 2023-048**

Monsieur le Maire expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2024.

Ce groupement repose actuellement sur deux conventions en fonction des différentes puissances proposées (tarifs anciennement bleu et jaune). Afin de procéder à une simplification, le syndicat propose un nouveau groupement de commandes fondé sur une seule et même convention constitutive regroupant toutes les puissances d'abonnement.

Dans le cadre de ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion et de préparer le renouvellement de l'accord-cadre en cours d'exécution, il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue au début de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** l'adhésion de la commune de Parné sur Roc au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- **Approuve** la participation de la commune de Parné sur Roc à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie ;
- **Approuve** la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1er janvier 2025 et des marchés suivants ;
- **Autorise** le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;
- **Approuve** la prise en charge par la commune de Parné sur Roc des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune de Parné sur Roc, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **Inscrit** les crédits correspondants aux budgets de chaque année

Pour : 14 contre : 0 abstentions : 1

Modification subventions 2023 pour l'association des Petites Cités de Caractère
réf : 2023-049

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;
- **Vu** les demandes de subventions reçues en mairies ;
- **Considérant** que l'obtention de subventions est nécessaire aux associations et autres groupements pour réaliser et développer leurs activités ;
- **Considérant** l'appel à cotisation envoyé par l'association des Petites cités de caractère pour l'année 2023 pour un montant de 3412.80€ ;
- **Considérant** la délibération n° 2023-015 du 28 mars 2023 octroyant une subvention pour un montant de 3350.00€ à l'association des Petites cités de caractère,

Monsieur le Maire propose de modifier le montant de la subvention comme suit :

SUBVENTION / COTISATION 2023			
Cotisations autres organismes			
Association	Demandé 2023	Proposition 2023	Voté 2023
Association Petites Cités de Caractère	3412,80 €	3412,80 €	3 412,80 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **Approuve** le versement des subventions tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- **Le charge** et le secrétaire général, chacun en ce qui les concerne, d'engager les dépenses correspondantes ;
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2023

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Indemnités de fonctions des élus réf : 2023-050

Le conseil municipal de la commune de Parné sur Roc,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 et suivants,
- **Considérant** que le code susvisé fixe des taux plafonds et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Le conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- maire : 40.38 %
- adjoints : 15.17 %.
- conseillers municipaux : 6.24 %.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Article 4 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS

indemnités maire	2 108,33 €		Effectif maximal des adjoints
			Nombre d'adjoint 30% effectif légal
Adjoint	809,01 €		4,5
conseillers délégués		dans la limite de l'enveloppe	
Enveloppe globale indemnitaire avec 3 adjoints :			4 535,36 €
Maire (David CARDOSO)	1 650,00 €	78,26%	du montant max
Adjoint 1 (Eric LEMOINE)	620,00 €	76,64%	du montant max
Adjoint 2 (Bettina SEITE)	620,00 €	76,64%	du montant max
Adjoint 3 (Karine LETURGEON)	620,00 €	76,64%	du montant max
Conseillé délégué 1 (Jean-Luc GUEDON)	255,00 €	31,52%	du montant max
Conseillé délégué 2 (Sébastien ROUSSILLON)	255,00 €	31,52%	du montant max
Enveloppe	4 020,00 €		

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu

Compte rendu des commissions :

Mobilité (Sebastien ROUSSILLON) : Au programme de la dernière commission :

- Rentrée des TUL avec la mise en place de nouveaux itinéraires et de nouveaux horaires ;
- Difficultés concernant les inscriptions au réseau TUL : sur 3000 élèves, 10% de problèmes au niveau de l'inscription ;
- Proposition de mettre en place une majoration de 25€ pour les inscriptions après le 15 juillet à compter de 2024. Cette décision paraît injuste par les membres du conseil, Sébastien fera remonter cet avis ;
- Demande de création d'un nouvel arrêt de bus scolaire pour les nouveaux lotissements (Longeraie, Pré Neuf...) auprès de Laval Agglo. Frais entièrement à leur charge.
- Piste cyclable avenue de Chanzy, poursuite des aménagements. Arrêt expérience zone commerciale St BERTHEVIN.
- Demande pour refaire toiture arrêt Tannerie

Culture (Jean Luc GUEDON) : Des chiffres ont été transmis concernant la fréquentation du réseau des médiathèques qui est stable avec une majorité de scolaires et de retraités. 294 spectacles par an sont proposés.

Ressources Laval Agglo (David CARDOSO) :

Cette commission traite les sujets relatifs à la gestion budgétaire et financière, la gestion des ressources humaines, les systèmes d'information et télécommunications, la gestion du patrimoine bâti et foncier, sécurité juridique et commande publique.

Les points abordés lors la dernière commission :

- Tableau des emplois permanents (593 emplois, 48 vacants !). Liste de ces emplois vacants ? Quels postes ?
- 63 créations de postes, dont un grand nombre à l'Aquabulle (environ 20) : fin de la délégation de services concernant l'Aquabulle, reprise par Laval Agglo avec mise en place d'une régie. Mutualisation des ressources avec autres piscines de Laval Agglo (St Nicolas).
- Protocole transactionnel de fin de concession pour l'Aquabulle. Plusieurs expertises ont été effectuées pour estimer le cout de la remise en état, un accord entre le concédant et le concessionnaire à hauteur de 738 771 € a été trouvé. Cette somme est versée par l'ancien concessionnaire à Laval Agglo.
- Modification RIFSEEP à faire.
- Harmonisation de l'action sociale dont bénéficie le personnel (CE). Laval et Laval Agglo opteront pour le COSEM ou le CNAS.

Sport (Remy LENORMAND) : Recensement des associations sportives et des terrains de sport sur le territoire de Laval Agglo afin de proposer un annuaire (mise en service avant la fin de l'année). A voir pour une communication dans le Petit Parnéen.

JAVO (Remy LENORMAND) : Restitution au prochain CM de l'étude inondabilité prévu ce vendredi 8 septembre.

Informations diverses :

Point rentrée scolaire (Bettina SEITE) : Les effectifs pour la rentrée 2023/2024 sont les suivants : 74 élèves de la petite section au CP et 88 du Ce1 au Cm2 ce qui fait 12 élèves en moins par rapport à l'année dernière.

Pont RH (David CARDOSO) :

- Remplacement d'Anne LEROY (agent polyvalent) par Pauline FLEURY le temps de son arrêt de travail (jusqu'au 30/11/2023)
- Aristide remplace Corentin au Club Ados
- Arrivée de Marlène au poste de secrétaire générale le 14 août. Marlène et Maxime sont en lien sur les dossiers importants en cours.
- Départ de Mathieu BEUCHER au service technique le 04/09/2023. Une annonce est en cours pour le recrutement d'un agent à temps plein car Forcé souhaite recruter un agent à temps plein de leur côté.
- Arrêt du CDD de Tony PHILIPPO le 30/09/2023

- Tensions RH au niveau des services techniques au niveau de la tonte/élagage dues au manque de personnel
- Le CDD de Sandrine VIGNAUD arrive à terme début décembre, la pertinence d'un renouvellement sera étudiée très rapidement.

Point SIVU (Bettina SEITE) : L'été s'est très bien déroulé sous la direction de Karine PEU en remplacement de Charlene (Congé maternité), bonne remontée des parents. Les repas de juillet n'étaient pas très bons, mieux en août.

Tournage film Petites cités de caractère (Bettina SEITE) : Celui-ci aura lieu les 8 et 9 septembre et sera réalisé par WebTV production. Au programme, vendredi après-midi : interview, prises de vue église et patrimoine, pisculture. Samedi matin : vie du bourg et visite des gours à chaud.

Dates à retenir :

Objet	Date	Lieu	Horaire
Commission culture	Jeu di 14 septembre 2023	Salle Conseil municipal	20H00
Conseil municipal	Mardi 26 septembre 2023	Salle Conseil municipal	20H00
Conseil municipal	Mardi 17 octobre 2023	Salle Conseil municipal	20H00
Armistice	Samedi 11 novembre 2023		
Conseil municipal	Mardi 21 novembre 2023	Salle Conseil municipal	20H00
Remise des prix du fleurissement communal	Vendredi 24 novembre 2023	Salle des Chardonnerets	18h30
Repas des aînés	26 novembre 2023	Salle des Chardonnerets	
Repas agents / élus	Vendredi 8 décembre 2023	Salle des Chardonnerets	
Mise en lumière + feu d'artifice	Samedi 9 décembre 2023		
Marché de Noël	10 décembre 2023		
Conseil municipal	19 décembre 2023	Salle Conseil municipal	20H00
Vœux du Maire	5 janvier 2024	Salle des Chardonnerets	20H00

Questions diverses :

Demande Marie LEMONNIER concernant les rendez-vous pour les sénatoriales : David CARDOSO a rencontré Guillaume CHEVROLLIER. Il rencontrera Elisabeth DOINEAU ainsi qu'Antoine CAPLAN le mercredi 20 septembre en mairie, les élus intéressés peuvent se joindre à lui

Épicerie : David CARDOSO signale que la situation financière de l'épicerie n'est pas bonne, une rencontre doit avoir lieu prochainement avec la gérante actuelle pour évoquer cette problématique.

Chantier Argent de poche : vacances Toussaint, demi-journées non calées. Inscription avant le 6 septembre.

Poteau Orange cassé : depuis un an, non remplacé. Marlène fait de nouveau une déclaration sur la plateforme.

ÉMARGEMENTS

ELUS	FONCTION	ÉMARGEMENT
CARDOSO David	Maire	
Sébastien ROUSSILLON	Secrétaire de séance	

Séance levée à: 22:35

En mairie, le 08/09/2023
Le Maire
David CARDOSO